

JOURNÉE MONDIALE DE LA SANTÉ SECURITÉ AU TRAVAIL LE 28 AVRIL

HYGIÈNE ET SÉCURITÉ



Cette année, la journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail portera sur l'exploration des impacts du changement climatique sur la sécurité et la santé au travail.

Pour l'UNSA, la question de la santé, de la qualité de vie et des conditions de travail est une priorité.

Cette année, la journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail du **28 avril** portera sur l'exploration des impacts du changement climatique sur la sécurité et la santé au travail.

L'évolution des conditions météorologiques a des répercussions notables sur la sécurité et la santé des travailleurs. Parmi les risques professionnels exacerbés par le changement climatique : le **stress thermique**, le **rayonnement UV**, la **pollution de l'air**, les **accidents industriels majeurs**, les **événements météorologiques extrêmes**, et l'**exposition accrue aux produits chimiques** notamment.

A l'occasion de la Journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail fixée le 28 avril prochain et au regard du nombre élevé des accidents du travail et des maladies professionnelles observé en France, l'UNSA et 7 autres organisations syndicales interpellent le gouvernement.

Dans un courrier adressé au gouvernement, les organisations syndicales rappellent que « *la prévention des risques professionnels ainsi que de l'usure professionnelle, la prévention de la désinsertion professionnelle, une meilleure évaluation de la pénibilité et des risques*

psychosociaux et notamment la charge de travail pour lutter contre l'intensification du travail sont des actions prioritaires, qui relèvent notamment de la responsabilité des employeurs ».

Afin d'améliorer durablement les conditions de travail, elles demandent notamment :

- de rétablir et renforcer les CSSCT, le cas échéant les CHSCT et /ou rendre obligatoire les représentants de proximité
- d'augmenter les moyens de contrôle et d'accompagnement des entreprises
- un accompagnement des victimes d'AT-MP pour faciliter leur accès au droit et une simplification des procédures
- une revalorisation des indemnités en capital et des rentes pour les victimes du travail.

Pour l'UNSA, comme pour les autres organisations syndicales signataires de ce courrier, il est urgent de trouver les voies et les moyens de lutter contre l'usure professionnelle physique et psychosociale, la pénibilité et contre le risque de désinsertion professionnelle qu'ils font courir aux travailleurs.



Lettre ouverte à Madame la Ministre du travail, de la santé et des solidarités

Le 24 avril 2024

Madame la ministre,

[Lire la lettre](#)